

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIER UN DEBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire

**DEBIT DE
BOISSONS
CATEGORIE**

Je soussigné(e) Rachel ROSALIE

Prénoms

Profession ou qualité présidente du comité des fêtes de la pradelle

Domicile 8 rue des coquelicots

31290 Villefranche de Lauragais

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A la place Gambetta de Villefranche de Lauragais

Du 7 juillet 2022 au 08 juillet 2022

A l'occasion de (1) la nocturne de la place (soirée restauration et bi

(1) Indiquer le motif : foire,
vente de charité, fête, etc...

Signature

Le 17/06/2022



ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de Villefranche-de-Lauragais

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

L'association Comité des fêtes de la pradelle

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 3 catégorie

à Villefranche-de-Lauragais

Du 07/07/22

de 19h00 heures.

Au 08/07/22

jusqu'à 01h00 heures.

Fait à Villefranche-de-Lauragais

Le 17 juin 2022

